

L1 S1 droit constitutionnel

Par **L1 a distance**, le 13/01/2019 à 17:31

Bonjour à tous :)

Voilà pour vous expliquer un peu la situation je suis actuellement en L1 à distance ... J'ai reçu l'ensemble de mes cours assez tard, je commence à peine. Je sais que je vais devoir redoubler d'effort mais ma question porte sur le droit constitutionnel.

J'ai écouté l'ensemble des cours et pris pas mal de notes, le souci étant que sur mon premier devoirs la première question est :

- Le contenu de la constitution .

Je bugge complètement , attention je ne veux pas de réponse mais je n'arrive pas à comprendre ce que l'on attend de moi.

J'ai voulu commencer par donner une " définition de la constitution " et par la suite de parler du contenu qui peut être écrit ou coutumière , mais j'ai l'impression de ne pas en dire assez ou de me mettre un certain blocage.

Auriez vous quelques conseils à me donner.

Merci d'avance pour ceux qui auraient le temps :)

Par **LouisDD**, le 13/01/2019 à 18:15

Salut

Je pense entrevoir le problème. Je me trompe peut être mais à mon avis le blocage est dû au fait que vous voulez absolument faire coller votre réponse à qqch se rattachant à votre cours. Or une dissertation juridique ce n'est pas une retranscription des bonnes parties et sous parties issues du cours...

De plus quand vous parlez de la Constitution coutumière ou écrite, je ne vois pas le rapport avec le sujet du moins au premier abord. Le sujet c'est le contenu de la Constitution, non sa forme ou son origine... sauf à démontrer que la forme influe sur le contenu, évoquer la distinction Constitution coutumière/écrite n'a pas grand sens.

Que contient une Constitution serait une problématique ou au moins une question assez générale et donc adaptée pour trouver les idées à évoquer.

Et pour cerner un intérêt au sujet, se demander en quoi étudier le contenu d'une constitution

est il important, montrer qu'une Constitution n'a de sens que selon son contenu, que tout n'est pas une Constitution et que seul le contenu et le but visé par ce dernier est l'élément qui permet de dire je suis face à une Constitution.

En espérant que ces quelques éléments de réflexions sauront vous aider, n'hésitez pas à poser des questions si jamais le doute persiste quant à vos avancées
Au plaisir

Par **L1 à distance**, le **13/01/2019** à **19:09**

Bonsoir,

Tout d'abord merci pour avoir répondu aussi rapidement. En effet dans mes cours dans la partie sur le contenu de la constitution on me parle de la constitution écrite et coutumière. En fait le problème que j'ai c'est qu'il ne s'agit pas d'une dissertation mais d'une des 5 questions auxquelles je dois répondre. Mon blocage est l'aspect de cette question (sans point d'interrogation) j'ai l'impression de devoir faire un commentaire sans trop savoir comment m'y prendre.

Je vous remercie de prendre de votre temps un dimanche :)

Par **LouisDD**, le **14/01/2019** à **06:59**

Salut

Serait il possible d'avoir les autres questions ? (Voir si elles sont en rapports entre elle ou non peut être utile pour répondre à la question concernée par ce sujet, du fait que certains éléments pourront être débattus dans une des autres questions)

Vous a-t-on transmis une méthodologie particulière pour l'exercice ? (J'ai plutôt envisagé ma réponse comme si c'était une dissertation)

Concernant la méthodologie (de la dissertation) il n'est pas inhabituel d'avoir une phrase sans point d'interrogation, c'est d'ailleurs je trouve dans de pareils cas qu'il est intéressant et encore plus important de formuler une jolie problématique.

Par **L1 à distance**, le **14/01/2019** à **08:53**

Salut,

Voici les 5 questions :

Le contenu de la constitution (5pts)

Les lois constitutionnelles de 1875(5pts)

Les décrets-lois sous le 3ème République (5pts)

Le congrès des États Unis(5pts)

Pour la 1 du coup je me suis plus orienter vers le contenu plutôt que la forme les diverses droit qu'on y trouve et en abordant la DDHC .

Par **LouisDD**, le **14/01/2019** à **12:59**

Salut

Juste un petit mot : attention à l'orthographe c'est le contenu sans "e", et autres fautes, c'est pénalisant sur la note surtout en droit et c'est dommage de se voir sanctionner là dessus.

Sinon pour le contenu de la Constitution, une idée m'est venue : il y a en effet eu une évolution durant la Ve République, notamment avec le conseil constitutionnel qui en 1971 élargit au final le contenu invocable de notre Constitution en créant le bloc de constitutionnalité, qui inclue le préambule.

Donc en terme de contenu on a une évolution, et une distinction entre le préambule et le corps même du texte.

A plus